

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 Avril 2010

Le 28 avril 2010, le Conseil de Communauté dûment convoqué le vingt deux avril deux mil dix, s'est réuni à la Maison Intercommunale de GUICHEN, sur la convocation que lui a adressée Monsieur Guy APPERE, Président.

PRÉSENTS :

MM. RIU Jean-Paul, CHASLES Paul, CRAMBERT Jean-Paul (suppléant de RENAUD Jean-Marc), DANO Pierre, , LEGOURD Yannick, BEAULIEU Jean-Luc (suppléant de BACHELOT Michel), GOURRONC Philippe, GOUGEON Jean-Pierre, LERAY Annick, CROSLARD Pascal, SIELLER Joël, FLATTOT Sylvie, LEPAGE Michel, DELFAU Christiane, LE DIAGON Didier, BIGOT Sylvana, CHERADAME Anne (suppléante de LEPORT Daniel), LETOURNEL Jean-Pierre, CLOTEAUX Gervais (suppléant de PIQUET Michel), REBOUX Christian, GUILLEME Jean-Claude, GUEUTIER Hubert, HERVE Pascal, APPERE Guy, AUBIN Dominique, JEGO Gisèle (suppléante de FLACH Jean-Jacques), VUICHARD Jean-Paul, LEMESLE Patrick (suppléant de PINSON Nadia), LE CHENECHAL Didier, BESNEUX Emile, LEDUC Véronique, CORMIER Jean-Pierre, RIMASSON Alain.

POUVOIRS :

SAULNIER Armelle donne pouvoir à LERAY Annick
GAVAUD Bernard donne pouvoir à CORMIER Jean-Pierre
RUFFAULT Joseph donne pouvoir à GOUGEON JP

RICAUD Elif donne pouvoir à LEPAGE Michel
LEPRETRE Christian donne pouvoir à DANO Pierre
THIBURCE Freddy donne pouvoir à SIELLER Joël

ABSENTS EXCUSES : néant

Mme LEDUC Véronique a été élue secrétaire de séance.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'approbation du compte rendu du 24 mars dernier, qui l'approuve à l'unanimité.

Puis le Président rend compte au Conseil communautaire des dernières décisions du Bureau.

Patrimoine

- 10-33 - MEGALIS : convention 2010

Le Président rappelle au Conseil communautaire qu'il y a nécessité de délibérer annuellement pour souscrire aux services du syndicat mixte MEGALIS. Pour mémoire, les services mis à disposition sont essentiellement la salle des marchés publics dématérialisés. Ce service passe par une cotisation mutualisée au niveau d'ACSOR suite à la prise de compétence, soit un coût annuel de 1 200 € HT pour le compte de l'ACSOR et des 8 communes.

D'autres services sont en cours d'élaboration : parapheur électronique, télétransmission des actes (ce dernier donnera lieu à une cotisation individuelle).

Il propose de souscrire aux services du syndicat mixte MEGALIS pour l'année 2010.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-34 - Collège : délibération pour autoriser le Président à signer l'acte administratif et la convention pour le transfert de propriété du collège

Le Président rappelle au Conseil communautaire que par délibération 08-105, il s'est prononcé sur le transfert de propriété des locaux du collège vers le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

La procédure sera complètement aboutie par :

- la signature d'une convention pour la réalisation du transfert du patrimoine foncier du collège de la communauté de communes du canton de Guichen le Conseil Général d'Ille et Vilaine, à titre gratuit.
- la délibération du conseil communautaire autorisant le Président à signer la dite convention et l'acte administratif

C'est pourquoi il est proposé d'autoriser le Président à :

- signer la convention de transfert du patrimoine foncier du collège de la communauté de communes du canton de Guichen vers le Conseil Général, à titre gratuit,
- signer l'acte administratif en découlant

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

☞ Développement économique

- 10-35 - Modification du lotissement du Maffay et perspectives

Etant donné le contexte réglementaire difficile et la situation géographique complexe de la Zone d'activités du Maffay à Bourg des Comptes (présence d'un pipeline, caractère vallonné du relief, etc.), les membres du Bureau proposent au Conseil communautaire de confier une étude complète du projet d'aménagement de la zone du Maffay au cabinet de géomètres Eguymos de Bain de Bretagne, comprenant une esquisse d'aménagement et le dossier de DUP, pour un montant de 8 792 € HT soit 10 515.23 € TTC.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

☞ Développement touristique

- 10 -36 - Résultat de la consultation relative aux travaux de la Mare aux Mortiers

Le Président expose au Conseil communautaire la nature des travaux d'aménagement touristique de la Mare aux mortiers à Saint Senoux :

- l'aménagement d'une aire de bivouac avec local de rangement de canoë kayak et borne eau-électricité
- la mise en place de toilettes sèches
- l'aménagement d'une mare à batracien
- l'aménagement d'un ponton pour canoë kayak.

Pour rappel : le montant estimatif des travaux est 70 000 € HT, répartis en 4 lots :

Lot 1 : VRD, Paysage, Equipements

Critères

n°	candidats	adresse	sous-traitant	prix proposé en € HT	cout estimé par Mo	commentaires	Prix à 70%	Méthodologie - Référence technique à 30 %
1	Pigeault	GUICHEN	BEAUCOTE-QUERE de Bruz	39 888,50 €	34 848,50 €	cout panneau de chantier ?, sable stabilisé x2 ?, livraison et pose fontaine ?, traverses en bois ?	prix du sable stabilisé ?	agence locale, sous-traitant spécialisé, offre sérieuse
2	Nature Dominelaise	LA DOMINELAIS	SRAM TP de Chateau bourg	44 488 €	34 848,50 €	sable stabilisé ?, tranchées x2 ?, traverses de bois ?, platelage sur pilotis x2 ?,	prix du sable stabilisé ?	agence connue, sous-traitant spécialisé, offre sérieuse
3	Jourdanière	LIFFRE		33 603,60 €	34 848,50 €	meublier pique-nique ?, seule offre dans le cadre de l'estimatif	conforme	moins connue mais des références et des certificats Qualipaysage

Lot 2 : Sanitaire

Critères

n°	candidats	adresse		prix proposé en € HT	cout estimé par Mo	commentaires	Prix à 70%	Méthodologie - Référence technique à 30 %
4	petit coin nature	LYON (69)		9 550,00 €	10 620,00 €	1 seule offre ? Toit à 2 pentes, urinoir extérieur	conforme	spécialisé dans toilettes sèches
4	petit coin nature	LYON (69)	variante	13 250,00 €	10 620,00 €	1 seule offre ? Toit à 1 pente, 2 urinoirs ...		spécialisé dans toilettes sèches

Lot 3 : Construction Bois

Critères

n°	candidats	adresse	sous-traitant	prix proposé en € HT	cout estimé par Mo	commentaires	Prix à 70%	Méthodologie - Référence technique à 30 %
5	Charrier	STE FLORENCE (85)		12 486,00 €	9 770,00 €	cout escalier ? + 2700 € / estimatif ?, 1 seule offre ?		

Lot 4 : Ponton fixe

Critères

n°	candidats	adresse	variante	prix proposé en € HT	cout estimé par Mo	commentaires	Prix à 70%	Méthodologie - Référence technique à 30 %
6	Degaie	PONT SUR SAMBRE (59)	A	10 245,02 €	9 450,00 €	1 seule offre ?		spécialisé dans équipements portuaires
6	Degaie	Pont sur Sambre (59)	B	10 456,85 €	9 450,00 €	1 seule offre ?		

Après avoir vérifié la capacité des offres à répondre aux besoins, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 avril 2010, proposent au Conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Jourdanière Nature pour un montant de 33 603.60 € HT
 - Lot 2 : Petit coin Nature pour un montant de 9 550.00 € HT
 - Lot 3 : Charrier pour un montant de 12 486.00 € HT
 - Lot 4 : Degaie pour un montant de 10 245.02 € HT
- soit un total HT de 65 884.62 € pour un prévisionnel de 70 000 €

et de solliciter :

- le Conseil Général au titre du contrat de territoire pour une subvention d'un montant de 25 000 €, au taux de 37.90 %
- le Conseil Régional au titre du contrat du pays pour une subvention d'un montant de 19 500 € (montant plafond), au taux de 30 %.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

- 10-37 - Présentation du projet de l'APD des travaux d'aménagement de la Cale de Pont-Réan

Le Président de la commission « développement touristique » propose au Conseil communautaire d'approuver l'Avant-Projet-Définitif, ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises, relatifs aux travaux d'aménagement de la Cale de Pont-Réan, examinés en commission et estimés à un coût d'objectif de 177 000 €. Il propose de prévoir des variantes qui permettront de trouver des solutions économiques afin de diminuer le montant du projet (estimé dans les plans antérieurs de financement à 160 000 €) et de lancer la procédure de consultation des entreprises, selon la procédure adaptée

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **approuver l'Avant-Projet-Définitif, ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises, relatifs aux travaux d'aménagement de la Cale de Pont-Réan, estimés à un coût d'objectif de 177 000 €.**
- **lancer la procédure de consultation des entreprises, selon la procédure adaptée**
- 10-38 - Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Cale de Pont-Réan

Le Président de la commission « développement touristique » propose au Conseil communautaire de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Cale de Pont-Réan, le cabinet d'architecte Pierre LEBER de Guichen, conformément à l'article 2-2 de l'acte d'engagement.

Pour mémoire, cet article prévoit que

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t' par le coût prévisionnel C dans les conditions suivantes :

$t' = t$

ou

$t' = t(1 - e)$, e variant avec le coût prévisionnel C dans les conditions suivantes :

Coût prévisionnel C	Rémunération sur la base du taux t'
$C < C^{\circ}$ $C = C^{\circ}$ $C^{\circ} < C \leq C'$	$R_d = R_p$ $t' = t$ $t' = t(1 - e)$

$C^{\circ} = 150\ 000$ € HT

$C = 160\ 000$ € HT

$C' = 180\ 000$ € HT

$e = 10\%$

Etant donné que C' = 177 000 €, le nouveau taux de rémunération est :

t' = 5 % (1-10 %)

t' = 4.5 %

177 000 € x 4.50 % = 7 965 €

Il propose au Conseil communautaire de fixer le forfait définitif de rémunération du cabinet Pierre LEBER de Guichen à la somme de 7 965 €, pour les travaux d'aménagement du site touristique de la Cale de Pont-Réan.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer un avenant avec le maître d'œuvre, fixant le forfait définitif de rémunération.**

- 10-39 - Lancement de la consultation pour les travaux de la place de La Courbe

Le Président de la commission « développement touristique » rappelle au Conseil communautaire que le budget relatif aux travaux d'aménagement de la place de la Courbe à Bourg des Comptes est limité à 100 000 € HT, après révision du projet. Ces travaux sont concomitants avec ceux du génie civil de l'aménagement touristique. Les deux phases sont interdépendantes.

Il propose au Conseil communautaire de lancer une procédure adaptée, pour un montant de 100 000 €, en incluant des variantes afin de ne pas dépasser ce coût d'objectif, qui sera rappelé par écrit au maître d'œuvre. Le résultat de la consultation sera présenté lors du prochain bureau communautaire.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

☛ **Finances - Personnel**

- 10-40 - Compte de gestion 2009

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1°) Lui donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

2) Constate à l'unanimité aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- 10-41 - Répartition de l'allocation de solidarité 2010

Depuis 2006, la répartition de l'allocation de solidarité retenue est la suivante :

- pondération des critères : 80 % – 10 % – 10 %
- **montant-plancher, correspondant à une baisse minimum par rapport au montant réparti l'année N-1 de 10 %.**

Pour mémoire, les critères de répartition sont les suivants :

- 1) pour 80 %, la population corrigée par l'inverse de la ressource financière,
- 2) pour 10 %, l'augmentation des bases,
- 3) pour 10 %, la part de Taxe Professionnelle (compensation + 1ère et 2ème part / part TP moyenne). Cette 3ème part est versée si la commune voit sa part de TP/habitant (attribution de compensation + solidarité 1ère part et 2ème part) inférieure à la part de TP moyenne de l'ensemble des communes. Dans le cas contraire, aucune dotation n'est versée.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été retenu de répartir 2 121 255 € au titre de l'allocation solidarité pour l'année 2010 (baisse de 5% de la somme à répartir, compensée par une hausse équivalente en montant du fonds de concours pour actions en faveur des 0-3 ans).

Communes	Dotation solidarité 2009	Dotation solidarité 2010	% évolution	Dotation solidarité 2010 corrigée	Attribution de compensation
BAULON	164 705	159 276	- 3	159 276	18 812
BOURG DES COMPTES	191 276	154 717	- 19	172 148	65 191
GOVEN	303 532	294 952	- 3	294 952	42 839
GUICHEN	600 719	576 226	- 4	576 226	235 426
GUIGNEN	241 662	233 004	- 4	233 004	51 092
LAILLE	375 329	356 325	- 5	356 325	25 623
LASSY	176 741	168 856	- 4	168 856	- 6 964
SAINT SENOUX	178 931	178 898	0	178 898	- 5 224
Total	2 232 895	2 122 254		2 139 685	

Proposition de la commission de finances :

Rappel	Montant prévu du fonds de concours dédié aux communes	116 644.00 €
Proposition	Réduire le montant du fonds de concours de cette somme en retenant l'hypothèse 1	17 431.40 €

Nouveau montant de fonds de concours à répartir entre les communes suivant le critère des 0-3 ans. **99 212.60 €**

La commission de finances propose au Conseil communautaire de :

- adopter la répartition de l'allocation de solidarité présentée ci-dessus,
- voter le nouveau montant de fonds de concours à répartir entre les communes.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, (39 votants – 38 pour – 1 abstention) approuve ces propositions.**

- 10-42 - Suppression de l'emploi de directeur territorial

Par délibération n° 10-03-10, le Conseil communautaire a procédé à la création d'un poste de directeur territorial à temps complet, à partir du 1^{er} janvier 2010 et a fermé en parallèle le poste d'attaché territorial principal à partir du 1^{er} janvier 2010.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, réunie le 25 janvier 2010 pour la catégorie A, a rendu un avis défavorable à cette proposition, eu égard aux critères de population et en l'absence d'emploi fonctionnel.

Le Président propose au Conseil communautaire de fermer le poste de directeur territorial et d'ouvrir de nouveau le poste d'attaché principal, à partir du 1^{er} janvier 2010.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-43 - Dotation de Développement Rural : délibérations indiquant la maîtrise d'ouvrage

Le Président explique au Conseil communautaire qu'il a été demandé par les services de l'Etat de délibérer pour préciser la qualité de maître d'ouvrage de la communauté de communes pour chaque dossier présenté au titre de la Dotation de Développement Rural en 2010, au titre des opérations suivantes :

- aménagement touristique du site de la Courbe à Bourg des Comptes
- aménagement touristique de la Mare aux Mortiers à Saint Senoux
- réalisation d'un centre pédagogique sur les énergies au Moulin du Ritoir à Lassy

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-44 - Répartition de l'enveloppe 2010 du contrat de territoire, notamment en ce qui concerne les actions culturelles

Le Président informe le Conseil communautaire que 45 000 € ont été accordés par le Conseil Général à la communauté de communes, au titre du volet 3 (fonctionnement) du contrat de territoire pour l'année 2010, somme correspondant à la consommation moyenne annuelle des crédits sur le volet 3 depuis 2006.

Dans un premier temps, il propose de répartir 35 000 € entre les projets suivants :

- 8 000 € pour la pérennisation de l'emploi-jeune du canoë-kayak
- 15 000 € pour l'OCAS (contrat triennal)
- 6 000 € pour la lecture publique (acquisition de livres et de périodiques pour les bibliothèques du canton)
- 6 000 € au titre de l'expérimentation pour le transport à la demande

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

Concernant l'enveloppe relative au secteur associatif, d'un montant de 10 000 €, il est proposé de faire un appel à projets au niveau des 8 communes, en rappelant le caractère évènementiel et communautaire de la manifestation, avec un retour de ces propositions prévu pour le 31 mai. Par un courriel adressé à chaque mairie, sera précisé qu'un même projet ne peut pas être financé à la fois par la commune et par la communauté de communes.

- 10-45 - Demande d'augmentation de la subvention au Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne

Les membres du bureau du syndical du Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne, ont décidé de proposer une augmentation de la cotisation des communautés de 1€ à 1,10 €/habitant. Ceci afin de répondre aux engagements pris dans le cadre de l'appel à projet régional sur le tourisme durable et ne pas avoir à renoncer à la subvention de 50 000 € obtenue auprès du Conseil Régional pour mettre en place ces actions sur les années 2010 et 2011.

Messieurs APPERE et DANO ont rencontré Monsieur TROUBOUL, Président du Pays d'Accueil et Nadia KERLOCH, Directrice, à ce sujet.

Montant des cotisations des CC, CR, CG

	2002 (1€/hab)		2005	2006	2007	2008	2009 (1€/hab)	total 2005 à 2009
ACSOR	20 906,00 €		21 125,00 €	21 125,00 €	25 509,00 €	27 274,00 €	28 014,00 €	123 047,00
MVS	18 475,00 €		21 067,00 €	21 067,00 €	23 665,00 €	26 024,00 €	28 766,00 €	118 589,00
RAF	24 834,00 €		24 795,00 €	24 795,00 €	26 256,00 €	29 401,00 €	29 551,00 €	134 798,00
PG	7 258,00 €		7 311,00 €	7 311,00 €	7 728,00 €	7 841,00 €	8 244,00 €	38 435,00
VC	55 464,00 €		55 882,00 €	55 882,00 €	61 869,00 €	62 640,00 €	62 664,00 €	298 937,00
Sous total EPCI			130 180,00 €	130 180,00 €	145 027,00 €	153 180,00 €	155 239,00 €	713 806,00 €
Conseil Général			16 770,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	87 770,00
Conseil Régional			15 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €	101 400,00
Total PAT	126 937,00 €		161 950,00 €	167 930,00 €	184 777,00 €	193 130,00 €	195 189,00 €	902 976,00 €

Simulation augmentation de la cotisation des CC pour 2010

	Cotisation 2010 (pop DGF 2009)	1 €/hab	1,10 €/hab	1,20 €/hab	1,30 €/hab
ACSOR	26163	26 163 €	28 779 €	31 396 €	34 012 €
MVS	27200	27 200 €	29 920 €	32 640 €	35 360 €
PG	8248	8 248 €	9 073 €	9 898 €	10 722 €
RAF	30034	30 034 €	33 037 €	36 041 €	39 044 €
VC (avec Ossé)	64528	64 528 €	70 981 €	77 434 €	83 886 €
	156173	156 173 €	171 790 €	187 408 €	203 025 €

+ 15 617 € + 31 235 € + 46 852 €

Source : nb d'habitants selon fiche individuelle DGF n-1 de chaque CC et Communauté d'Agglo

Population DGF 2009 : 26 163 habitants soit une cotisation de 28 779 € sur la base de 1.10 €.

Après avoir constaté qu'au cours de la période de 5 ans (2005-2009), l'ACSOR a apporté une cotisation totale de 123 047 €, et le PATPB a permis le versement de 136 834 € pour des projets publics et privés sur notre territoire,

Les élus des commissions "finances" et "Culture" proposent au Conseil communautaire d'augmenter la cotisation à 1.10 € par habitant pour le Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne, portant la somme totale pour 2010 à 28 779 €.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, (39 votants – 34 pour – 5 abstentions) approuve ces propositions.**

- 10-46 - Subvention au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des 4 rivières

Subvention 2009 – solde

Le Président du CLIC des 4 rivières sollicite le versement du solde de la subvention 2009, soit 0.25 € x 24 984 habitants = 6 246 €.

Les élus de la commission de finances proposent d'autoriser le versement du solde de la subvention 2009, pour un montant de 6 246 €.

Monsieur LETOURNEL, Président du CLIC, ne prend pas part au vote.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

Demande de subvention 2010

Le CLIC des 4 rivières, lieu d'accueil, de conseil et d'information pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leur entourage a ouvert ses portes le 02 janvier 2009. Après la prise de fonction de Melle DELAMAIRE Milène, la coordinatrice du service, Melle FESTOC Laëtitia a été recrutée sur le poste de chargée d'accueil et de secrétariat au 1^{er} septembre 2009.

Le Président sollicite l'attribution d'une subvention de 12 492 € au titre de l'année 2010. Cette somme correspond aux critères qui avaient été définis, soit un financement de 0.50 € par an et par habitant. Selon le dernier recensement INSEE en date de 2006, la population de la communauté de communes est estimée à 24 984 habitants, soit 0.50 € x 24 984 = 12 492 €.

Les élus de la commission de finances d'accepter le versement de la subvention 2010.

Monsieur LETOURNEL, Président du CLIC, ne prend pas part au vote.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-47 - Fonds de concours au cinéma « le Bretagne »

Les membres du Bureau, des commissions « finances » et « culture, sports, loisirs » sont favorables à la demande du cinéma « Le Bretagne » pour le passage de la projection des films en numérique et proposent au Conseil communautaire de financer ce projet par un fonds de concours d'un montant de 8 000 €.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

🔑 **Environnement**

- 10-48 - Présentation du projet de la Maison des énergies au Moulin du Ritoir

Il y a dix ans, l'ACSOR faisait l'acquisition du Moulin du Ritoir à Lassy. Cette période a été mise à profit pour y élaborer un projet ambitieux au cœur d'une zone naturelle sensible et qui sera classée Natura 2000. La commission environnement a présenté ce projet qui outre la réhabilitation du moulin, patrimoine traditionnel, en fera un site pédagogique pilote pour sensibiliser les visiteurs à la question des énergies. Un chemin d'interprétation conduira les visiteurs du bourg de Lassy au moulin en les interrogeant sur ce thème, le moulin accueillera des expositions et des démonstrations. Lors du débat qui a accompagné cette présentation chacun a pu faire valoir son point de vue.

Le moulin du Ritoir est isolé, et la question de l'énergie n'y est pas anodine. D'une façon générale, tous les types de moulins ont su utiliser des énergies naturelles et renouvelables – comme l'eau et le vent – pour produire du travail. Nous pensons qu'ils peuvent être un modèle, ou tout du moins un point d'appui, pour une réflexion sur notre avenir énergétique.

Ce lieu semble donc propice à travailler ce thème et à le mettre en réflexion. Par ailleurs, il n'existe pas de projets comparables en Bretagne, ni même en France. Le projet comporte plusieurs volets :

-Création d'un sentier d'interprétation, reliant le bourg de Lassy au moulin du Ritoir, qui amènera le visiteur à se questionner sur le thème de l'énergie. Placée sous le signe des sensations et de l'émotion, chaque station proposera plusieurs niveaux de lecture (approches ludiques et scientifiques).

- **Création d'un site pédagogique pilote** sur l'énergie au moulin. Restauration du moulin et de ses dépendances, afin d'aborder différents thèmes induisant un travail de la pensée et de la réflexion : mise en évidence des besoins et habitudes de consommation, de l'empreinte énergétique qui en résulte, propositions d'économies d'énergie, conclusions prospectives de divers experts, évocation des énergies inépuisables... L'espace de visite au moulin du Ritoir essaiera de mettre en avant le lien entre le mode de vie, la consommation et la dépense énergétique.

L'aménagement du moulin lui-même montrera l'exemple et proposera des solutions directement réutilisables pour les projets des communes comme des particuliers. Le site étant isolé de tous réseaux, il fonctionnera de façon autonome :

- la chaleur et l'électricité seront produites sur place grâce à une unité de microcogénération à bois et des panneaux solaires photovoltaïques.
- les toilettes seront sèches,
- l'eau des lave-mains viendra d'un puit et l'assainissement sera réalisé par phytoépuration.
- des matériaux locaux et naturels seront utilisés (couverture et bardage en bardeau de bois, isolation en ouate de cellulose, doublage en fermacell, menuiseries en chêne certifié, peinture acrylique à faible COV, etc....)

Ce projet, et notamment l'association de la micro-cogénération bois et du solaire photovoltaïque pour la fourniture d'énergie, devrait constituer une première pour ce type d'utilisation, et de part son originalité, contribuer à faire de ce projet une opération exemplaire. Les consommations énergétiques du bâtiment iront au-delà de la norme Bâtiment Basse Consommation BBC.

Les objectifs poursuivis sont :

- Sensibiliser la population aux gestes quotidiens permettant d'économiser de l'énergie
- Montrer des exemples d'autonomie énergétique
- Sauvegarder un patrimoine traditionnel de caractère
- Contribuer à la prise de conscience individuelle et collective de la problématique énergétique au sens large

Coût total de l'opération : 524 991 € HT

DEPENSES

	Coûts € HT
Bâtiments	223 313
Production d'énergie	78 346
Muséographie parcours et bâtiments	124 272
Maîtrise d'œuvre (14.5%)	61 760
Etude faisabilité énergétique	2 300
Accès chemin personnes à mobilité réduite	35 000
TOTAL HT	524 991 € HT

RECETTES

FINANCEUR	Montant (€ HT)	% total
Région (Contrat de Pays)	86 000	16
Département (Contrat de Territoire)	125 646	24
Département (CEPE)	25 000	5
ADEME – études énergétiques	1 900	7
- travaux	33 547	
Etat (DDR)	147 900	28
ACSOR (autofinancement)	104 998	20
TOTAL HT	524 991	100 %

Le Président propose de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée, pour la partie investissement de la Maison pédagogique des énergies et de prendre position en faveur du recrutement futur d'un animateur qui sera chargé de faire vivre et promouvoir ce site.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré (39 votants – 5 abstentions – 1 contre – 33 pour), approuve cette proposition.**

☛ **Culture, sports, loisirs**

- 10-49 - Politique tarifaire Musicole 2010-2011

Les abattements actuels sont de 10, 15 et 25 %. La commission « culture » propose de les maintenir, avec les montants des quotients familiaux avec une harmonisation entre le tarif « instruments à vents » et les autres tarifs (augmentation sur 2 ans pour éviter une hausse trop importante, le but étant d'aligner ce tarif sur celui des autres instruments).

Sur un budget annuel de 688 000 €, la part des charges de personnel est de 88.6 %, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit donc s'exercer principalement sur ce poste. Or, en recettes, l'action ne peut se faire que sur la participation financière des élèves. Elle ne représente que 24.2 % du budget.

Les élus proposent les orientations suivantes :

- maintien des abattements et des quotients familiaux à l'identique
- augmentation sur 2 ans des tarifs « instruments à vent » le but étant d'aligner ce tarif sur celui des autres instruments)
- simulations à partir des fréquentations constatées cette année, incluant les pourcentages différenciés d'augmentation suivants :
 - o 2 % (cours collectifs) et 4 % (cours individuels)
 - o 3 % (cours collectifs) et 5 % (cours individuels)
 - o 4 % (cours collectifs) et 7 % (cours individuels)
- faire passer les frais de dossier de 5 € à 5.50 €
- maintenir la facturation « ACSOR » aux élèves du Pays (6 concernés pour un manque à percevoir d'environ 1 000 €) en demandant aux Présidents des communautés des communes des ressortissants extérieurs de prendre en charge la différence.
- communiquer sur les parts respectives des participations des familles et des collectivités publiques.
- promouvoir les cours dans les autres communes (en-dehors de l'école de musique)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité pour la rentrée 2010-2011 de :

- **maintenir les abattements et les quotients familiaux à l'identique**
- **augmenter sur 2 ans des tarifs « instruments à vent » le but étant d'aligner ce tarif sur celui des autres instruments)**
- **augmenter les tarifs d'adhésion à Musicole selon les pourcentages suivants :**
 - o **3 % pour les cours collectifs des enfants et 4 % pour les cours collectifs des adultes**
 - o **5 % pour les cours individuels des enfants et 6 % pour les cours individuels des adultes**
- **faire passer les frais de dossier de 5 € à 5.50 €**
- **maintenir la facturation « ACSOR » aux élèves du Pays (6 concernés pour un manque à percevoir d'environ 1 000 €) en demandant aux Présidents des communautés des communes des ressortissants extérieurs de prendre en charge la différence.**
- **communiquer sur les parts respectives des participations des familles et des collectivités publiques.**
- **promouvoir les cours dans les autres communes (en-dehors de l'école de musique)**

- 10-50 - Augmentation des horaires de travail de trois assistants d'enseignement artistiques de Musicole

Le Président explique au Conseil communautaire que trois assistants d'enseignement artistique de Musicole effectuent de manière récurrente des heures complémentaires.

Les membres de la commission « culture » proposent d'augmenter leurs horaires de travail à partir du 1^{er} mai afin de pérenniser ces heures justifiées, qui n'entraînent pas de surcoût étant donné que le coût est le

même depuis 3 ans : 1 évoluerait de 10 h à 15 heures, les 2 autres passeraient de 16 h à 20 h et de 18 h 30 à 20 h.

Les arguments en faveur de cette proposition : la fidélisation des enseignants et la conformité à la réglementation pour en reconnaître la pérennité du besoin.

Les arguments en défaveur de cette proposition : la conservation d'une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs enseignants et le report de cette décision après l'expérience d'un an de budget annexe de Musicole.

Le Président propose au Conseil communautaire d'augmenter les horaires de travail à partir du 1^{er} mai 2010, de la façon suivante :

- le poste de coordinateur pédagogique évoluerait de 10 h à 15 heures hebdomadaires,
- le poste d'assistant d'enseignement artistique chargé de l'enseignement de la formation musicale évoluerait de 16 h à 20 h hebdomadaires
- le poste d'assistant d'enseignement artistique chargé de l'enseignement des musiques actuelles évoluerait de 18 h 30 à 20 h.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, (39 votants – 29 pour – 8 abstentions – 2 contre) approuve ces propositions.**

- 10-51 - Titularisations de 2 professeurs de Musicole

Les membres de la commission « culture » et du bureau proposent de titulariser deux professeurs de Musique (durée du temps de travail : 2 h 30 pour l'un et 6 h 30 pour l'autre). Ces titularisations n'entraîneraient pas de surcoût budgétaire par rapport aux prévisions.

Les arguments en faveur de cette proposition la fidélisation des enseignants et la reconnaissance de leur compétence par la validation de leur concours.

Les arguments en défaveur de cette proposition : la conservation d'une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs enseignants et le report de cette décision après l'expérience d'un an de budget annexe de Musicole.

Le Président propose au Conseil communautaire de reporter cette décision après l'expérience d'un an de budget annexe de Musicole.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, (39 votants – 38 pour – 1 abstention) approuve ces propositions.**

- 10-52 - Politique tarifaire pour l'animation d'été

Cette année, les élus souhaiteraient introduire la notion de quotient familial dans la facturation de l'animation d'été, organisée de manière collégiale par les animateurs-jeunesse communaux du territoire et prise en charge financièrement en partie par la communauté de communes, durant les quatre semaines du mois de juillet.

Les élus proposent d'appliquer les abattements de 10, 15 et 25 % à la politique tarifaire pour l'animation d'été, avec les mêmes quotients que pour la tarification de Musicole

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

☛ Social, insertion, emploi

- 10-53 - Lancement de la consultation en vue de l'accompagnement social dans le logement temporaire

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes du canton de Guichen souhaite confier à un prestataire la gestion d'un logement temporaire situé sur la Commune de GUICHEN.

Dans le cadre de cette mission, le prestataire sera chargé notamment de :

- Réaliser l'état des lieux du logement.
- Faire valoir les droits des personnes en matière de ressources
- Orienter et informer les personnes sur leurs droits et les démarches d'obtention d'un logement définitif
- Accompagner les personnes pour les placer en capacité de retrouver un logement.
- Faire le lien avec les travailleurs sociaux et les autres acteurs partenariaux sur le territoire, en vue d'obtenir un logement définitif.
- Effectuer l'accompagnement social (le rythme des visites s'effectuera sur site en fonction des situations)
- Suivre la manière de vivre dans le logement (entretien, manière de l'habiter)
- Faire respecter le règlement intérieur
- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif de l'occupation du logement au bout d'un mois et demi d'occupation, afin d'anticiper les reconductions éventuelles.

Le prestataire, dans le cadre de cette mission, s'engagera à travailler en collaboration avec les élus et les services de la communauté de communes, l'organisme HLM propriétaire ainsi qu'avec les partenaires sociaux (services des CCAS, du CDAS, élus en charge du dossier logement temporaire, DDASS...).

Cette mission a été évaluée à 4 heures hebdomadaires, qui seront mensualisées pour mieux respecter les fluctuations de l'activité, en fonction de la nature de l'accompagnement, décliné selon le profil des personnes accueillies.

Les membres de la commission "politique sociale" proposent au Conseil communautaire de lancer la consultation relative à l'accompagnement social dans le logement temporaire, selon la procédure adaptée.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**